

10^{ème} RONDE HIVERNALE DES MONTS DE LACAUNE

19 Janvier 2020



REGLEMENT PARTICULIER

- ✓ Le club TARN AUTO RETRO organise le dimanche 19 janvier 2020 la 10^{ème} Ronde Hivernale des Monts de Lacaune.
- ✓ Balade de voitures de collection de plus de 20 ans ayant un passé rallystique ou modèle similaire.
- ✓ Le nombre de participants est limité à 35 voitures.
- ✓ La date limite d'inscription est le jeudi 9 janvier 2020. La clôture des inscriptions se fera dès réception des 35 premiers dossiers validés par les organisateurs.
- ✓ Parcours d'environ 140 km au road-book.
- ✓ Respect des règles du code de la route et de la circulation routière conforme à la réglementation décrite dans le décret 2006 du 16/05/2006.

DEROULEMENT DE LA BALADE

Départ et arrivée de la 10^{ème} Ronde Hivernale des Monts de Lacaune :

SALLE COMMUNALE PIERRE DAVY

FERRIERES

81260 FONTRIEU

A partir de 7h30 : Vérification des documents (permis de conduire conducteur, carte verte d'assurance, carte grise, contrôle technique du véhicule)
Tout bruit excessif de l'échappement entrainera un refus de départ.

8H40 : Briefing obligatoire pour tous les participants

9H00 : Départ de FERRIERES du premier véhicule pour une étape de 140km avec divers contrôle de passages. Les départs s'effectueront de minute en minute, pour ne pas perturber la circulation des usagers habituels.

13H30 : Arrivée de la balade à FERRIERES

14H00 : Repas à FERRIERES

PARTICIPATION

- ✓ Le montant de la participation est fixé à 60€ pour un équipage composé de 2 personnes. Chèque libellé au nom de TARN AUTO RETRO
- ✓ Les droits de participation comprennent : 2 plaques de la manifestation, le carnet de route et le repas pour les 2 membres de l'équipage.

SECURITE

- ✓ Pour tout participant à la 10^{ème} Ronde Hivernale la sécurité est le point capital de la balade.
- ✓ N'oublions pas que vous circulez sur des routes normalement ouverte à la circulation et régies par le code de la route.
- ✓ Votre participation ne vous accorde aucune priorité vis-à-vis des autres usagers de la route. Ceci n'est pas une compétition.

REGLES DE BONNES CONDUITE

- ✓ Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical de la manifestation. Journée placée sous le signe de la convivialité.

COMPORTEMENT

- ✓ Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation.

ASSURANCE

- ✓ Tout membre d'équipage, participant à une épreuve sur route ouverte, se doit d'être couvert par une assurance personnelle et responsabilité civile. Le concurrent reste seul responsable des dégâts tant matériels que corporels pouvant survenir à lui-même ou à tout membre de l'équipage, à son véhicule ou causé par celui-ci, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisateur. Le concurrent doit impérativement vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.
- ✓ Par conséquent l'organisation ne pourra être tenue pour responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir au cours de la balade.
Il en va de même pour les vols de bagages et matériels demeurant en permanence sous votre responsabilité.
- ✓ Pour ce qui est du parcours, le participant à la 10^{ème} Ronde Hivernale des Monts De Lacaune renonce expressément pour lui-même, ses ayants droits, ses héritiers, proche parents, conjoints, enfants et ses assureurs à tout recours contre :
 - A : l'organisation de la 10^{ème} Ronde Hivernale des Monts de Lacaune et ses responsables ou ayant droits.
 - B : Toute personne ou aide bénévole ou chargé de mission ou ayant un lien avec l'organisation du passage de la balade.
 - C : Les assureurs des personnes ou organisation visé des points A et B ci avant pour tout dommage qu'il subirait au cours de l'utilisation du parcours, cet article est valable pour tout dommage matériel ou corporel même grave. Le présent abandon de recours concernant également ses ayants droits ou héritiers ascendants assureurs.

La 10^{ème} Ronde hivernale des Monts de Lacaune est une balade avant tout et sans esprit de compétition !!